

# Association LexAI Europe

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

24/07/2025

Le jeudi 24 juillet 2025 à 18h30, les personnes intéressées par la fondation de l'association LexAI Europe se sont réunies par visio-conférence, à l'invitation de Lauriane Aufrant et Adam Leon Smith.

Étaient présents : Lauriane Aufrant, Tom Lebrun, Adam Leon Smith.

La séance était présidée par Lauriane Aufrant.

L'ordre du jour était :

1. Discussion et approbation des statuts
2. Recensement des adhésions à l'association nouvellement créée
3. Élection du bureau conformément aux statuts approuvés
4. Discussions libres sur les orientations futures

### 1 Discussion et approbation des statuts

Les statuts dont la version finale est annexée à ce procès-verbal ont été lus et discutés point par point. Les points ayant fait l'objet de discussions ou d'amendements par rapport à la version des statuts jointe à la convocation sont listés ci-après.

**Article 3 — Objet** Suite aux discussions et modifications ayant eu lieu préalablement à l'assemblée générale constitutive, il est confirmé que l'objet de l'association (et en particulier ses quatrième et cinquième points) n'inclut pas de prestations de consultation juridique. La fourniture d'informations, documents, contacts, explications liés plus généralement à la réglementation européenne sur l'intelligence artificielle (par exemple sur les normes harmonisées ou les acteurs et processus de l'écosystème de conformité) sont quant à eux inclus dans l'objet.

**Article 4 — Siège social** Le siège social de l'association est fixé au 8 allée Fernand Braudel, 92160 Antony. Néanmoins, cette adresse étant le domicile de Lauriane Aufrant, et dans la mesure où les statuts auront vocation à être diffusé largement sur le site internet de l'association, il est décidé de n'indiquer que la ville d'Antony dans les statuts à des fins de préservations de la vie privée de Lauriane Aufrant.

**Article 9 — Ressources** Le montant de la cotisation est discuté et fixé à 10 euros, en reconnaissant que ces sommes n'ont pas vocation à représenter une part importante du budget de l'association (par exemple comparé aux frais de participation à une formation) et d'autres fonds seront nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Les frais déjà encourus sont listés, ils consistent à ce jour en l'achat par Adam Leon Smith d'un nom de domaine. Adam Leon Smith indique pouvoir couvrir ces frais lui-même.

Les subventions accordées par des institutions européennes sont ajoutées explicitement aux ressources potentielles de l'association. La mention d'entités administratives est jugée redondante avec les subventions étatiques. La pertinence que le bureau puisse refuser une participation est débattue et il est décidé de l'étendre aux dons, en identifiant plus clairement les types de ressources soumis à ces conditions.

Les statuts ont été approuvés à l'unanimité à 19h15.

## 2 Recensement des adhésions à l'association nouvellement créée

Ont adhéré à l'association, et formalisé leur intention de verser leur cotisation dans les plus brefs délais : Lauriane Aufrant, Adam Leon Smith, Tom Lebrun.

## 3 Élection du bureau conformément aux statuts approuvés

Ont été élus, à l'unanimité :

- **Présidente** : Lauriane Aufrant
- **Trésorier** : Adam Leon Smith
- **Secrétaire** : Tom Lebrun

## 4 Discussions libres sur les orientations futures

La séance s'est poursuivie par une discussion libre sur la stratégie à adopter pour inviter de nouveaux adhérents à rejoindre l'association durant sa première année. Priorité est donnée

dans un premier temps à l'obtention de membres européens jusqu'à ce qu'une masse critique européenne soit atteinte, mais des invitations spécifiques pourront être adressées rapidement à des extra-européens ciblés comme très liés à cette réglementation, par exemple parmi les Chairs et Vice-Chairs du Code of Practice General-Purpose AI.

Dans l'ensemble il est privilégié un modèle d'adhésion où les membres sont ceux avec une expertise à apporter sur la réglementation visée, plutôt que les personnes cherchant à bénéficier de cette expertise.

Il est par ailleurs convenu d'attendre d'avoir alimenté le site internet avec du contenu pertinent, avant d'étendre les invitations à un vivier large.

La séance a été close à 19h30.

Le secrétaire de l'association